



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Pompes funebres

Question écrite n° 39657

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de l'intérieur qu'en réponse à sa question écrite n° 33575 (JO, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 30 novembre 1987), il lui a indiqué qu'une consultation était en cours pour l'extension aux trois départements d'Alsace-Lorraine de l'article 31 de la loi du 9 janvier 1986 sur les pompes funebres. Il souhaiterait qu'il lui fasse part des conclusions de cette étude.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39657

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1819